# 5. DISPOSITIONS TRANSITOIRES EN U19 POUR LA SEULE SAISON 24-25

### Préambule et motivation

Au terme de la saison 22-23 la suppression des catégories U15 et U17 a eu plus d’impact en filles qu’en garçons. En effet, en garçons les joueurs ont pu se répartir sur trois catégories (U16 – U18 et U21) alors qu’en filles les joueuses des catégories supprimées n’ont pu être réparties que sur deux catégories, ce qui crée un certain surnombre. Afin d’y pallier tout en veillant à ne pas diminuer le niveau global de la compétition, il est prévu pour la seule saison 2024-2025 qu’un club peut sous les conditions qui suivent évoluer avec deux équipes U19 (au lieu de une maximum).

A ce titre, pour la seule saison 2024-2025 et en aucun cas pour les saisons suivantes, il sera possible d’avoir deux équipes inscrites dans la catégorie U19 et dans cette hypothèse, par dérogation aux autres dispositions du Règlement, les règles suivantes sont d’application pour la seule saison 2024-2025. Il est précisé que toutes les autres dispositions du Règlement restent applicables (comme par exemple l’interdiction d’avoir deux équipes dans le compétition Gold.

### 5.1. Qui peut postuler à l’inscription de deux équipes U19

1. Préalablement à l’éventuelle inscription d’une seconde équipe U19, les dispositions du Règlement sont appliquées pour déterminer la composition et la répartition entre les niveaux Gold et Silver de la catégorie U19 (et de toutes les catégories inférieures) pour la saison 24-25, en ce compris l’élimination des deuxièmes équipes U19 dans le chef d’un quelconque club.

2. Seuls les clubs qui sont classés en ordre utile au terme de la saison 23-24 pour participer aux play -offs de la catégorie U16 (filles) et qui ont déjà en vertu des règles normales de la Compétition une équipe U19 valablement inscrite pour la saison 24-25 peuvent ensuite prétendre à l’inscription d’une seconde équipe U19 pour la saison 24-25.

3. Si l’application normale du Règlement a pour conséquence que le niveau Gold de la catégorie U19 compte moins de 12 équipes, le club qui inscrit une seconde équipe est tenu d’en aligner une au niveau Gold.

### 5.2. Règles si l’inscription de deux équipes filles a pour conséquence une catégorie U19 comptant plus de 24 équipes

1. Dans cette hypothèse la Compétition se déroulera selon les règles qui valent pour dans les Compétitions garçons comptant maximum 30 équipes.

2. Néanmoins si les séries SILVER C et D du second tour comptent moins de 12 équipes, les play-downs ne seront pas organisés et le droit de réinscription pour la saison 2025-2026 sera déterminé par l’ordre du classement agrégés des deux tours de la Compétition, établi selon les dispositions du point 1.7 du Règlement.

3. Toutefois pour établir le classement au terme de la saison 2024-2025, les deuxièmes équipes inscrites en U19 durant la saison 2024-2025 sont retirées du classement. Ensuite, les équipes classées au-delà de la place 24 perdent leur droit de réinscription pour la saison 2025 – 2026 de la Compétition. Le point 4.1.1. reste applicable s’il y a des places disponibles mais ne permet pas le maintien d’une seconde équipe dans la catégorie U19 pour la saison 2025-2026.